

# La municipalité et les problèmes scolaires

## II III. - LA SITUATION DANS LE SECOND DEGRÉ

Si nous nous sommes réjouis des bonnes conditions de la rentrée dans l'enseignement primaire nous ne pouvons en dire autant pour la rentrée dans le secondaire.

Ce n'est pas par hasard si la rentrée a commencé par la grève du corps enseignant sur le plan national.

Les revendications sont nombreuses et parfaitement justifiées : personnel insuffisant pour l'enseignement et la surveillance, heures supplémentaires imposées, conditions de travail défectueuses, etc.

A La Seyne, comme ailleurs, des locaux sont nécessaires.

Le lycée est surchargé, 1 seul CES fonctionne dans des conditions normales, le CES Berthe.

Encore faut-il préciser que cette année, ses effectifs dépassent d'une centaine, ceux prévus à l'origine.

Les autres CES (Beaussier et Curie) fonctionnent dans des locaux insuffisants ou vétustes.

A Curie, particulièrement où se sont multipliées ces dernières années des baraques inconfortables mal chauffées l'hiver, surchauffées l'été et dont les conditions de sécurité élémentaires font totalement défaut.

Les luttes menées ces dernières années dans l'union par toutes les organisations laïques, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, la municipalité ont finalement abouti au démarrage du CET et du lycée technique.

C'est un fait positif, certes. La première tranche de cet établissement doit s'achever en mai 1972.

Elle permettra enfin d'abandonner les vieux locaux du collège Martini qui datent de plus d'un siècle !

Mais la vigilance de la population ne devra pas se relâcher pour autant, car la 2<sup>me</sup> tranche doit compléter l'ensemble technique sans interruption.

Le problème des CES est devenu très grave. Il a été exposé

souventes fois dans les réunions, les meetings publics. L'administration de l'Education Nationale envisage bien de la régler par la construction d'un CES au centre ville (900 élèves) et d'un CES aux Sablettes (600 élèves) mais pas avant 1974.

La chose est inconcevable !

Le terrain pour la construction d'un CES au centre ville (avenue H. - Pétin) est en voie d'acquisition par la municipalité qui a pris toutes les délibérations nécessaires.

Il faut donc exiger que la construction suive.

Il serait inadmissible que l'on assiste encore pour la rentrée 72 à la prolifération de préfabriqués.

Est-il pensable que le CES Beaussier fonctionne aujourd'hui normalement avec une annexe aux Sablettes ?

Que le CES Curie ait maintenant une annexe sur l'emplacement de la vieille école Renan ?

Que le CES Berthe dont nous avons loué la construction harmonieuse, donne déjà naissance à des verrues dans son voisinage ?

Ajoutons que la municipalité a été dans l'obligation d'aménager des terrains, de construire des sanitaires, d'installer l'éclairage, etc. pour l'implantation de ces locaux du second degré et qu'il lui a fallu trouver une somme de plus de 5 millions d'AF.

Encore une dépense imprévue au bénéfice du ministère de l'Education Nationale.

La rentrée de septembre 1971 dans l'enseignement secondaire n'a pas été satisfaisante, pas plus pour la municipalité que pour les parents d'élèves et les enseignants.

Le ministre de l'Education Nationale avait prédit une rentrée « sans trop de problèmes ».

Les faits que nous constatons à La Seyne et ailleurs ne permettent pas d'exprimer notre accord avec une telle affirmation.

Marius AUTRAN

Adjoint au maire